

Association des propriétaires pour la protection du lac de l'Argile (APPLA)

**L'assemblée générale annuelle (AGA) de l'APPLA,
tenue le dimanche 17 août 2025,
à 10h00 au centre communautaire Val-des-Bois**

1. Ouverture de l'Assemblée

Le président, André Beauchamp, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre l'Assemblée à 10h10.

Les membres du CA se présentent.

André Beauchamp / président;

Jean-Luc Flipo / vice-président;

Marie Bertrand / directrice- trésorière

Raymond Cadieux / directeur ;

Maurice Lacroix / directeur;

2. Vérification du quorum

La trésorière, Marie Bertrand, déclare que 10 membres en règle sont présents et que le quorum de 10 membres est atteint.

3. Lecture de l'avis de convocation

Le vice-président, Jean-Luc Flipo, lit l'avis de convocation.

Avis de convocation officielle

Par le présent avis, vous êtes convoqué, à titre de membre en règle de l'APPLA, à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des propriétaires pour la protection du lac de l'Argile (APPLA).

Le dimanche 17 août 2025 à 10h10

P.S. Pour être membre en règle, toute personne doit avoir renouvelé sa cotisation à l'APPLA pour l'exercice en cours.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, André Beauchamp, lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. *Ouverture de l'assemblée*
2. *Vérification du quorum*
3. *Lecture de l'avis de convocation (conformité)*
4. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
5. *Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 août 2024*
6. *Présentation des rapports d'activités 2024 – 2025*
7. *Présentation et adoption du rapport financier pour l'exercice 2024-2025*
8. *Ratification des actes des administrateurs*
9. *Varia –*
10. *Élection des membres du conseil d'administration*
11. *Levée de l'assemblée*

Résolution 2024-2025 - 1

Il est proposé par Dominique Thibault et appuyé par Bob Fitzgerald que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le VARIA demeura ouvert après les présentations et nominations pour les points à discuter

5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 18 août 2024.

André Beauchamp fait la demande

Résolution 2024 - 2025 - 2

Il est proposé par Marie Bertrand et appuyé par Gabriel Bélisle-Dupuis que le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres de 2024 soit adopté tel que présenté.

6. Présentation du rapport d'activité de l'année

Le président André Beauchamp présente les activités de l'exercice 2024 - 2025.

Premièrement j'aimerais dire un gros merci à tous ceux et celles qui ont renouvelé leur adhésion (30%) et bienvenue aux nouveaux membres. Le CA aimerait aussi remercier tous les gens qui ont fait des contributions volontaires cette année.

Les membres du CA tiennent aussi à remercier les bénévoles pour le projet pour le myriophylle et pour les loisirs, et tous les autres bénévoles qui ont contribué en temps et expertise pour le bienfait de l'association.

Pour la première fois, un représentant de chaque municipalité (Robert Basque et René Houle) ont été nommés en tant que consultants spéciaux sans droit de vote au sein du CA de l'APPLA. Ceci pour assurer une plus grande collaboration entre les municipalités et l'APPLA. Merci à René Houle et à Robert Basque pour leurs aides et sages conseils.

Les principales activités du CA ont été:

1. Enregistrement annuel corporatif de notre OBNL avec **Entreprises Québec; Revenue Québec et Revenue Canada**; adhésion au Réseau de surveillance volontaire des lacs du Québec (**RSVL**); membre actif avec droit de votes de la Fédération Québécoise de défense des lacs et cours d'eau (**FQDLC**)
2. Nos bénévoles (Gilles Taillefer et Linda Laurin) continuent à prendre les échantillons de notre lac pour le Réseau de surveillance volontaire des lacs (**RSVL**). Sur le site RSVL vous pouvez voir les données de 2013 à 2024.
3. Une analyse microbiologique de l'eau dans le «grand lac» pour l'eau potable et la baignade (8 août 2024). A répéter en 2025.
 - Eau non-potable**, (non filtré, 2 mètres de profondeur)
 - Coliformes totaux: >80 UFC/100mL;
 - E. Coli: 2 UFC/100mL
 - Baignade**, (Excellent)
 - E.Coli: 5 UFC/100mL
4. Le COBALI a fait la **caractérisation des bandes riveraines** du lac de l'Argile et le petit ruisseau de l'Argile et effectuera de la sensibilisation pour sa protection grâce à une subvention de 7914\$ du Fonds de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) et des heures de bénévolats de l'APPLA.
Le rapport est sur notre site web: www.appla.ca

5. Projet myriophylles à épis

Au lac de l'Argile, le myriophylle à épi est présent depuis plusieurs années. Une première caractérisation sommaire permettant d'évaluer l'ampleur des herbiers présents dans le lac a été réalisée en 2017

Des sessions d'arrachage manuel se sont ensuite mises en place depuis l'été 2021 suivant l'obtention d'une demande d'autorisation pour la mise en place d'un moyen de contrôle de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). En 2023, un premier essai de bâchage avec toiles synthétiques aquascreen a aussi été réalisé.

Un suivi annuel est réalisé par le COBALI afin d'étudier les herbiers et mesurer l'efficacité des moyens de contrôle mis en place.

Merci spécial à Bob FitzGerald et Carol Mageau, Luc Mageau, Chantal Mageau et Christine Mageau pour leurs contributions exceptionnelles au succès du projet myrio.

Cette année (été 2025), jusqu'à date:

-2 journées d'arrachage. Moins que les années précédentes, dû au petit nombre de bénévoles (plongeurs en particulier) et au manque d'une ou des personne(s) pour organiser le travail bénévole.

****A partir du 1er août 2025 les plongeurs bénévoles recevront un Per Diem de \$100 par jour en plus d'un remboursement pour leurs dépenses pour équipement de plongée (avec reçus à l'appui).

-Bâchage:

2024: 1 journée de bâchage, 15 toiles, environ 4500 pieds carrés installées, à retirer vers le 13 octobre 2024

2025: 1 journée de bâchage, 26 toiles, environ 9000 pieds carrés installées, à retirer vers le 13 octobre 2025

2026: 44 toiles de 50x7 (15,000 pieds carrés) à préparer pour 2026.

Le bâchage semble très efficace, selon le suivi du COBALI, puisqu'on voit clairement la ligne de démarcation autour de la surface traitée. Le bâchage est donc très prometteur, puisque les plongeurs peuvent couvrir une beaucoup plus grande superficie en une journée qu'avec l'arrachage manuel. Cela étant dit, il faut aussi tenir compte de tout le travail relié à la préparation et l'entretien des toiles: découpage de toile, couture, découpage et soudure de tiges d'acier, enroulage, entreposage, retrait et nettoyage des toiles en fin de saison.

6. Sensibilisation des municipalités de Val-des-Bois et Notre Dame de la Salette ainsi que le camping Royal Papineau par le biais de rencontres et lettres au sujet de l'importance de s'investir comme les municipalités en Estrie et Centre du Québec.

-Le **camping Royal Papineau** a versé sa juste-part pour 2025-26 en considérant les emplacements pour VR et chalets à 10\$ chacun afin d'appuyer l'APPLA pour ses efforts en prévention et contrôle du myrio.

-Par conséquent, les propriétaires du camping Royal Papineau ont versé un montant de 2,900\$ en juin 2025 (3,000\$ en 2024) en plus d'être un commanditaire principal à notre tournoi de golf.

-**Val des Bois et Notre Dame de la Salette** ont chacun contribué \$1500 en plus de leurs commandites de \$500 chaque pour le tournoi de golf.

7. Nous avons eu beaucoup de questions dernièrement sur un produit qui promet de détruire le myriophylle à épis après quelques applications d'un herbicide dont l'ingrédient actif est le florpyrauxifène-benzyl, le nom du produit est le **ProcellaCOR.** Un produit qui a été utilisé dans quelques lacs aux États-Unis, et récemment approuvé par Santé Canada.

Le coût des applications est très élevé.

Les données disponibles sur son efficacité sont très peu convaincantes. De plus, à moins que les choses n'aient changé, il sera impossible d'obtenir l'autorisation du MELCCFP de

l'utiliser. Le ministère a toujours refusé l'utilisation d'herbicides en milieu aquatique, avec raison. Dans ce cas, L'APPLA supporte entièrement la décision du ministère.

8. Communications, sujet intéressant, avec la même question, est-ce que vous voyez nos communications? Pourrions-nous faire autre chose?

-**Nouveau site web** www.appla.ca (Aucun coût à l'APPLA grâce aux contributions financières et logistiques de Misha Tejada et André Beauchamp)

-Les 2 **babillards** sur le chemin Lépine

-Les enseignes affichées un peu partout à travers Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette annonçant le tournoi de golf de l'APPLA.

-**Facebook**:

-plus de 22 publications, plus de 3200 Vues, plus de 233 membres sur notre page privée.

-publié sur 4 sites, APPLA privé, APPLA publique, Résidents Lac de l'Argile et Famille de Val-des-Bois, Notre-Dame-de-la-Salette et Bowman publique.

10. Quatrième édition du tournoi de golf bénéfice été 2025, un autre grand succès!

-44 golfeurs

-16 souper seulement

-Total de 60 participants

-Bénéfice du golf et souper: 1035\$

-Commandites: 2950\$ (incluant 850\$ qui reste à recevoir)

-Produits des jeux: 710\$

-Dépenses pour le golf: 285\$

Bénéfice net : 4,410\$

Nous aimerais savoir s'il y a des gens qui aimeraient participer ou donner leur nom comme bénévole pour l'année qui vient. SVP envoyer un courriel à info@appla.ca pour ajouter votre nom sur la liste

Accepté et déposé

Résolution 2024-2025-3

Il est proposé par Dominique Thibault appuyé par Christine Mageau que les principales activités du CA ont été partagées avec les membres.

7. Présentation du rapport financier pour l'exercice 2024 -2025

Marie Bertrand, Trésorière présente le rapport financier pour 2024-2025
Selon les états financiers pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

Résolution 2024-2025 -4

Il est proposé par Gabriel Bélisle-Dupuis et appuyé par Bob FitzGerald que le rapport financier tel que présenté pour l'année 2024-2025 (état des résultats, état de l'avoir des actionnaires et état de la situation financière) de l'Association soient adoptés tels que présentés.

Il est porté à l'attention de l'assemblée que tout membre en règle qui en fait la demande, peut avoir accès au dossier de comptabilité à la fin de chaque exercice. (Art. 40 du règlement intérieur).

8. Ratification des actes des administrateurs.

Selon l'article 17 du règlement intérieur de l'APPLA

Résolution -- Résolution

Il est proposé par Jean-Guy Dugré et appuyé par Maurice Lacroix

que les actes, contrats, règlements, décisions, nominations, paiements effectués, faits et pris par les administrateurs pendant l'exercice financier, soient ratifiés par les membres lors de l'assemblée annuelle 2025.

9. Varia

Questions concernant des sujets non traités au rapport d'activité et au point dossier. André Beauchamp demande aux membres les points qu'ils désirent discuter au varia.

Résolution:

Proposition 1 :

Il est proposé par Marie Bertrand, appuyée par Dominique Thibault, que la cotisation annuelle soit gratuite pour l'année suivant l'élection d'un membre élu au conseil d'administration (CA).

Gestion des cotisations :

Deux membres, Gilles Gravel et Gabriel Bélisle-Dupuis, se sont portées volontaires pour s'occuper de la gestion des cotisations. Leur objectif est d'augmenter le taux d'adhésion, qui se situe actuellement aux alentours de 30 %.

Proposition 2 :

Il est proposé que René Houle, en collaboration avec le maire de Val des Bois Roland Montpetit, travaille sur le transfert de titres de la descente de bateau à la municipalité de Val-des-Bois, et ce utilisant le lien avec Mathieu Lacombe, de façon à permettre un meilleur contrôle des usagers de la descente.

Trésorerie :

Marie Bertrand a accepté le poste de trésorière, à condition qu'elle bénéficie d'un soutien, soit en trouvant une personne genre une secrétaire qui mettrait les pièces justificatives et toute documentation pertinente sur le drive, une clé USB et le cartable.

10. Élection des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil sont élus pour un mandat d'un an. Ils n'ont pas à démissionner. Le président (vice-président) appelle l'assemblée à nommer un-e président-e et un-e secrétaire d'élection. Avant de procéder à la mise en candidature, le/la président(e) d'élection demande quels sont parmi les membres sortants ceux et celles qui voudraient accepter à nouveau de briguer un mandat pour l'année 2025-2026. Chaque membre qui accepte est remis en candidature pour le prochain mandat: proposé par Mrie Bertrand appuyé par Jean-Luc Flipo

La composition du **CA est de 3 membres minimum** auxquels peuvent s'ajouter d'autres directeurs. Le nombre de membres doit être, de préférence, impair (5 ou plus).

Le vice-président, Jean-Luc Flipo, appelle l'assemblée à nommer un président et un secrétaire d'élection.

Gabriel Belisle-Dupuis est nommé président d'élection et secrétaire. Avant de procéder à la mise en candidature, ce dernier demande quels sont parmi les membres sortants ceux et celles qui acceptent de briguer un autre mandat.

Le/la président(e) d'élection appelle chacun des membres sortants à se prononcer. Dans l'ordre de nomination: André Beauchamp Oui*, Jean-Luc Flipo Oui, Marie Bertrand Oui*, Maurice Lacroix Oui, Raymond Cadieux Non**

Mises en candidature

1- _____ propose la candidature de _____ qui accepte
OUI/NON

Notes:

*André Beauchamp s'est prononcer comme un "non". Mais pour le bien de l'APPLA et puisque personne a posé sa candidature, il a changé sa réponse a "oui"

*Marie Bertrand s'est prononcer comme un "non". Mais pour le bien de l'APPLA et puisque personne a posé sa candidature, elle a changé sa réponse a "oui"

**Raymond Cadieux n'est plus riverain du lac, donc ne peut etre un membre actif de l'APPLA.

Résolution 2024-2025 - Il est proposé par André Beauchamp et appuyé par Jean-Luc Flipo que les membres susmentionnés soient élus membres du conseil d'administration

pour l'année 2025-2026. Le nouveau conseil d'administration est élu pour l'année 2025-2026.

11. Levée de l'assemblée

Est ce que quelqu'un veut proposer la levée de l'assemblée?

La levée de l'assemblée est proposée par Bob FitzGerald appuyé par Dominique Thibaut
assemblée prend fin à 12h17

André Beauchamp, président

Jean-Luc Flipo, vice-président

Annexe : les documents suivants seront mis à la disposition des membres présents à la réunion et affichés sur notre site web: www.appla.ca

Une copie peut être acheminée par courriel suivant une demande.

-PV AGA 2025

-États financiers (Marie Bertrand – document)

Myriophylle à épis: le CRE des Laurentides lève un drapeau rouge concernant un herbicide

- Publié le 12 août 2025 L'info du Nord Sainte-Agathe
Patrice Francoeur

Le conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE) fait une mise en garde à propos d'un herbicide contre le myriophylle à épis nouvellement homologué par le gouvernement canadien.

Un nouvel herbicide utilisé dans la lutte contre le myriophylle à épis a récemment été homologué au Canada, le CRE Laurentides tient à mettre en garde les riverains, les citoyens, les municipalités et les entreprises touchés sur les dangers potentiels de son utilisation.

La matière active de cet herbicide est le florpyrauxifène-benzyle et il pourrait avoir un impact sur les écosystèmes aquatiques.

À ce jour, peu d'études sur ses effets ont été publiées, mais dans un communiqué de presse émis par le CRE des Laurentides a publié l'information qui est disponible à ce jour selon la littérature scientifique actuelle.

Selon certaines études, cet herbicide aurait un effet minimal sur les plantes indigènes. Cependant, ces conclusions sont faites à partir d'études qui ont été effectuées uniquement en laboratoire.

En revanche, selon une étude effectuée dans un petit lac de l'état du Minnesota (États-Unis), une réduction significative du *Stuckenia pectinata* (plante aquatique indigène) aurait été observée à la suite du traitement du lac avec cet herbicide. La Brasénie de Shreber, cette plante aquatique vivace indigène à feuilles flottantes aurait elle aussi subi des effets reliés à l'utilisation de l'herbicide.

Il est à noter qu'il est clairement indiqué sur l'étiquette que la Brasénie est très sensible à au principal ingrédient actif (florpyrauxifen-benzyl) de l'herbicide nouvellement homologué. Et elle ne serait pas la seule, parmi les autres espèces indigènes qui seraient elles aussi sensibles, notons que le faux nymphéa à feuilles cordées, la Cornifle nageante et une espèce de myriophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) sont aussi cités.

Une efficacité qui reste à prouver

En plus d'avoir des effets sur les espèces indigènes, l'efficacité de l'herbicide nouvellement homologué sur le myriophylle à épis est plutôt incertaine. On constate que même si l'herbicide a permis de réduire rapidement le couvert du myriophylle à épis dans le petit lac du Minnesota, les herbiers ont augmenté de nouveau en superficie l'année suivante.

Attention, des autorisations sont nécessaires

Il est aussi important de noter que ce nouvel herbicide est un produit à usage restreint qui doit être utilisé de manière autorisée: « L'utilisation de ces produits est réservée aux personnes qui détiennent un permis ou un certificat approprié de spécialiste de l'application de pesticides reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le pesticide sera appliqué. »